



**CTB**



# **RAPPORT ANNUEL 2014 – PROGRAMME D'APPUI A LA REALISATION D'ETUDES ET D'EXPERTISES II-**

<b>1. APERÇU DE L'INTERVENTION</b> .....	<b>4</b>
1.1 FICHE D'INTERVENTION .....	4
1.2 EXECUTION BUDGETAIRE.....	4
<b>2. CONTEXTE</b> .....	<b>5</b>
2.1 CONTEXTE GENERAL .....	5
2.2 CONTEXTE DE GESTION : MODALITES D'EXECUTION .....	5
2.3 CONTEXTE HARMO .....	5
<b>3. ANALYSE DE L'ETAT D'AVANCEMENT</b> .....	<b>6</b>
3.1 ÉTUDES.....	6
3.1.1 <i>État d'avancement des études</i> .....	6
3.1.2 <i>Analyse des études finalisées</i> .....	6
3.2 EXPERTISES .....	8
3.2.1 <i>État d'avancement de l'expertise</i> .....	8
3.2.2 <i>Analyse de l'expertise</i> .....	9
3.3 DOSSIERS EN COURS D'INSTRUCTION.....	11
3.4. EXECUTION BUDGETAIRE.....	12
3.5. CRITERES DE QUALITE .....	12
3.6. GESTION DES RISQUES .....	13
<b>4. PILOTAGE ET APPRENTISSAGE</b> .....	<b>15</b>
4.1 PLAN D'ACTION .....	15
4.2 ENSEIGNEMENTS TIRES .....	15
<b>ANNEXES</b> .....	<b>16</b>
RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) ».....	16
DECISIONS PRISES PAR LA SMCL ET SUIVI.....	16

# ACRONYMES

<Dresser la liste de tous les acronymes utilisés dans le Rapport des résultats (classement alphabétique ; voir exemples ci-dessous)>

ANO	Avis de Non Objection
CAPSU	Caisse Autonome de Protection Sociale Universelle
CP	Comité des Partenaires
CS	Convention Spécifique
CSP	Comité Spécial des Partenaires
CTB	Agence belge de coopération au développement
DCEF	Direction de la Coopération Economique et Financière
DGPRES	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DGPSAS	Délégation Générale à la Protection Sociale et à l'Action Sociale
DI	Direction de l'Investissement
DIEM	Direction de l'Investissement et de l'Equipeement Médical
KFW	Coopération Financière Allemande
Lux Dev	Agence Luxembourgeoise pour le Développement
M&E	Monitoring et évaluation
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MIP	Programme de Micro Intervention
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
PAGIRE BA	Plan d'Action de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le Bassin Arachidier
PIC	Programme indicatif de Coopération
PLHA/GIRE	Plans Locaux Hydraulique et Assainissement dans une approche Gestion Intégrés des Ressources en Eau
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SII/Eau	Système Intégré d'Information et d'une stratégie de communication sur l'Eau
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
TDR	Termes de Référence
UC PEPAM	Unité de Coordination du Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire

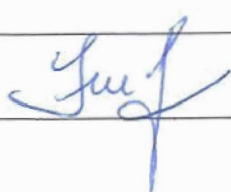

## 1. Aperçu de l'intervention

### 1.1 Fiche d'intervention

Nom de l'intervention	Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et d'Expertise 2
Code de l'intervention	SEN 10 02311
Emplacement	Les régions de Diourbel, Kaolack, Kaffrine, Fatick et Thiès
Budget	3 434 127,07 d'euros (augmentation budgétaire en septembre 2014)
Institution partenaire	Ministère Economie et des Finances
Date de la Convention Spécifique	7 décembre 2009
Durée (mois)	72 mois
Objectif	Renforcer les capacités des institutions publiques sénégalaises

### 1.2 Exécution budgétaire

Budget total €	Total Dépenses jusqu'en fin 2012 €	Dépenses année 2013 €	Dépenses année 2014	Total Dépenses €	Solde €	Taux de décaissement total %
3 434 127,07	189 114,24	641 604,46	1 013 528,6	1 184 247,32	1 589 879,75	53,70

Fonctionnaire exécution nationale <sup>1</sup>	Fonctionnaire exécution CTB <sup>2</sup>
Samba Fall 	Corine Niox  Corine NIOX Chargée de Programme CTB

<sup>1</sup> Nom et signature

<sup>2</sup> Nom et signature

## 2. Contexte

### 2.1 Contexte général

L'année 2014 est essentiellement marquée sur le plan stratégique et politique par la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), l'effectivité de l'acte 3 de la décentralisation et la réforme intervenue en matière de marchés publics avec la publication du nouveau code qui offre un relèvement des seuils raccourcissant ainsi certains délais de mise en concurrence. Si les grandes réformes en matière de décentralisation auront très peu d'impact dans la mise en œuvre du PAREE, le nouveau code des marchés publics permettra une réduction considérable de la durée de mise en œuvre des études sur financement du PAREE.

Le PIC 2009-2013 de la coopération sénégaloise belge étant arrivé à échéance en fin 2013, la CS du PAREE 2 a été prolongé d'une année afin de permettre la mise à disposition des experts sollicités par le MHA et MSAS. De plus le PAREE a bénéficié d'une augmentation budgétaire de 175 000 euros, issus du reliquat des MIP.

En 2014, le secteur de la santé a bénéficié d'une nouvelle structure, l'Agence de La Couverture Maladie Universelle (ALaCMU) créé en décembre 2014. Vu l'appui de la Belgique dans ce domaine de la Couverture Maladie Universelle avec le PAODES, la Belgique s'est engagée à accompagner le Gouvernement Sénégalais dans la mise en place de cette structure.

Dans le cadre de la réforme du secteur de l'hydraulique et de l'assainissement, l'Office des Forage Ruraux a aussi été mis en place en septembre 2014.

L'année 2014 est aussi marquée sur le plan de la coopération belge par la signature du 4<sup>ème</sup> contrat de gestion entre l'Etat Belge et la CTB. Dans l'éventualité de la tenue d'une commission mixte en 2016 ou 2017, le PAREE devrait pouvoir servir à la réalisation des études techniques nécessaires à l'élaboration des fiches d'identification et ou à la formulation des nouvelles interventions dans les secteurs prioritaires.

### 2.2 Contexte de gestion : modalités d'exécution

Depuis le Comité Spécial des Partenaires du 07 juin 2012, une partie du budget du PAREE 2 est exécutée suivant la modalité régie.

Ainsi 23% du budget est exécuté en Régie et 77% en cogestion.

La durée (1 an en moyenne) de l'expertise sollicitée par les ministères techniques (Hydraulique /Assainissement et Santé) n'est pas attractive, le recrutement des experts prend plus d'un an et l'exécution de la durée totale du contrat n'est pas garantie.

### 2.3 Contexte HARMO

Les importantes potentialités en matière de qualité et quantité d'eau de consommation identifiées serviront de base de plaidoyer auprès d'autres bailleurs pour leurs exploitations au bénéfice des populations dépourvues en eau de consommation répondant aux normes. Vu qu'il faut de gros moyens financiers pour effectuer des transferts d'eau.



## 3. Analyse de l'état d'avancement

### 3.1 Études

#### 3.1.1 État d'avancement des études

État d'avancement des études <sup>3</sup>	A	B	C	D	Commentaires (seulement si la valeur est C ou D)
1. L'élaboration de 36 Plans Locaux Hydraulique et Assainissement dans une approche Gestion Intégrés des Ressources en Eau (PLHA/GIRE)			X		Les 36 PLHA ont été validés et le marché clôturé avec près d'un an de retard
<b>2. Etudes PAGIRE BA :</b>					
- Etudes hydrogéologiques pour l'évaluation des potentialités des ressources en eau des zones favorables en vue d'un transfert d'eau vers la zone du Bassin arachidier			X		le retard de cette étude est dû aux problèmes de marché publics sur l'un des forages devant permettre de faire le suivi 2 aquifères.
- Etude d'actualisation de l'inventaire des ouvrages hydrauliques Phase 2 (Kaolack, Kaffrine, Thiès)		X			
- Etude d'évaluation et de suivi des ressources en eau de surface					
- Etude de mise en place d'un Système Intégré d'Information et d'une stratégie de communication sur l'Eau (SIIeau)				X	L'étude est en cours de finalisation. Une restitution des résultats est prévue en Q1 2015
<b>3. Etudes de formulation et de Facilitation du démarrage du PASEPAR :</b>					
- L'élaboration du manuel de procédure d'exécution du fonds de réhabilitation du PASEPAR.	X				
- L'élaboration du rapport d'avant-projet détaillé (APD) et du Dossier d'appel d'offres (DAO) d'ouvrages à réaliser dans le cadre du PASEPAR		X			
- L'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du PASEPAR	X				
4. Etude pour la mise en place de la CAPSU				X	Pas eu d'exécution financière alors à l'attribution de l'ANO, l'étude avait déjà démarré

#### 3.1.2 Analyse des études finalisées

<b>Titre de l'étude :</b>	L'élaboration de 36 Plans Locaux Hydraulique et Assainissement dans une approche Gestion Intégrés des Ressources en Eau (PLHA/GIRE)
<i>Décrire, en quelques phrases, à qui est destinée l'étude et quel en est le sujet</i>	Les PLHA/GIRE sont des documents de planification au profit des collectivités locales. Ces instruments identifient les potentialités et les besoins dans le secteur et suggère des plans d'action pour une remédiation.
<i>Les études ont-elles été utilisées comme prévu ?</i>	Les études ont servies à l'élaboration des TDR (APS) de l'étude d'élaboration des APD des ouvrages à réaliser dans le cadre du PASEPAR et devront servir de base de travail pour l'élaboration du manuel de procédure de l'exécution du fonds de réhabilitation.
<i>À quoi l'étude a-t-elle contribué ?</i>	L'élaboration des 36 PLHA a permis la dotation de plans de gestion des ressources hydriques à 36 communes du milieu rural. Cet exercice a permis l'implication des élus locaux et des populations de ses 36 localités dans la formulation et les décisions de projets dans le domaine de l'hydraulique (eau potable et eau à des fins agro-sylvo-pastorale) et Assainissement. Par rapport à toutes les autres PLHA jusque la élaborés, ces PLHA/GIRE ont en plus de la dimension accès à l'eau potable et à l'assainissement, intégrés la dimension « eau à des fins économiques ». Il représente donc, le document de référence pour la programmation des projets sur le territoire communal pour une bonne

<sup>3</sup>  
A : En avance  
B : Dans les délais  
C : Retardées, des mesures correctives sont requises.  
D : Les études ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

	identification des potentialités de la communauté rurale pour l'Eau productive c'est-à-dire les opportunités en termes de développement d'activités économiques basées sur l'utilisation des excédents de production des forages ou des ressources en eau de surface pérennes ou temporaires. De ce fait, Le PLHA/GIRE est une annexe technique au Plan local de développement de la commune.
<i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'étude ou son utilisation ?</i>	

<b>Titre de l'étude :</b>	Dans le cadre des Etudes PAGIRE BA : Etudes hydrogéologiques pour l'évaluation des potentialités des ressources en eau des zones favorables en vue d'un transfert d'eau vers la zone du Bassin arachidier
<i>Décrire, en quelques phrases, à qui est destinée l'étude et quel en est le sujet</i>	Cette étude vise l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée dans les zones rurales à fortes teneurs en fluor et sel du bassin arachidier couvrant principalement les régions de Kaolack, Kaffrine, Fatik et Diourbel. En effet, cette partie du bassin se caractérise par la présence d'une bande centrale salée de la nappe maastrichtienne fluorée qui est principalement exploitée pour l'AEP des populations rurales.
<i>Les études ont-elles été utilisées comme prévu ?</i>	Les résultats positifs, obtenus dans la zone de Tassète en termes de quantité et qualité de l'aquifère ont amené la SONES à mener une étude complémentaire de faisabilité pour contribuer à réduire le déficit de distribution pour la ville de Dakar.  Un atelier de présentation des résultats des différents aquifères suivis dans cette étude est planifié en Q2 2015.
<i>À quoi l'étude a-t-elle contribué ?</i>	Cette étude a permis l'identification des ressources alternatives à fort potentiel à l'Est de la bande centrale salée et dans le panneau de calcaires de Khombole –Touba Toul –Kaba Diack et de tester par des forages d'études les performances des aquifères pour évaluer les débits exploitables en vue d'un transfert vers les zones défavorables (sur le plan de la quantité et de la qualité de l'eau de boisson)  Les potentialités de la zone Est de la bande centrale salée révèlent et confirment des débits exploitables jusqu'à 100.000 m <sup>3</sup> /j qui pourraient être distribués dans les zones défavorables. Les forages tests réalisés fournissent des débits supérieurs à 150 m <sup>3</sup> /h avec de faible rabattement au niveau des piézomètres d'observation distants d'environ de 50m). Ces forages devraient être mis à contribution pour les localités environnantes en attendant une étude de faisabilité des champs captant pour l'AEP des localités défavorables plus éloignées
<i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'étude ou son utilisation ?</i>	Les difficultés rencontrées se sont principalement posées dans la zone de Tassète où il avait été supposé la disponibilité des données de base pour le modèle. Après évaluation, la DGPRE et SETICO (le bureau d'étude) ont jugé par avenant de faire des investigations complémentaires en vue d'un meilleur paramétrage pour la réalisation du modèle.

<b>Titre de l'étude :</b>	Etude d'actualisation de l'inventaire des ouvrages hydrauliques Phase 2 (Kaolack, Kaffrine, Thiès)
<i>Décrire, en quelques phrases, à qui est destinée l'étude et quel en est le sujet</i>	Les bénéficiaires de cette étude sont les acteurs du secteur de l'eau et l'assainissement (Ministère Hydraulique et l'Assainissement, Ministère Agriculture et Equipement, PTFs, ONGs, Bureaux d'études etc). Elle avait comme objectif de compléter et d'actualiser la base de données de suivi des ouvrages d'AEP et de mobilisation des eaux de surfaces dans 3 régions (Bassins de Réention).
<i>Les études ont-elles été utilisées comme prévu ?</i>	L'étude a servi de base pour l'étude d'inventaire sur le technique et sur le plan fonctionnement/organisationnel des ouvrages d'AEP du Sénégal, financée par la BM
<i>À quoi l'étude a-t-elle contribué ?</i>	L'étude a contribué à la caractérisation de 3.398 ouvrages (puits traditionnels et modernes ; forages et systèmes AEP ; Bassins de Réention) sur 3 régions (Kaolack, Kaffrine et Thiès) ;  Elle a aussi permis d'actualiser la base de données de la DGPRE par l'intégration des informations sur ces 3398 ouvrages dans cette base de données.
<i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs</i>	



ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'étude ou son utilisation ?

## 3.2 Expertises

### 3.2.1 État d'avancement de l'expertise

État d'avancement de l'expertise <sup>4</sup>	A	B	C	D	Commentaires (seulement si la valeur est C ou D)
1. Suivi techniques des études du PAGIRE dans le Bassin arachidier – Babacar DIENG		X			
2. Appui en renforcement organisationnel – Stephan Lambrecht			X		Après 8 mois d'arrêt maladie, l'Expert a dû démissionner en décembre 2014.
3. Expert en Qualité/Accréditation en Santé – Joseph Vyankandondera				X	L'ATI recruté en mai 2014 a démissionné au bout de 2 mois. Le poste a dû être ré-ouvert
4. Expert Architecte – Benoit Legrand				X	Vu la durée du contrat, 1 an, le recrutement a duré près d'un an. L'ATI a pris fonction le 05 janvier 2015.

<sup>4</sup> A- Expertise réalisée dans l'année N  
 B- Expertise en cours  
 C- Expertise en phase préparatoire : préparation conforme au planning (rédaction TdR, procédure marché public, etc.)  
 D- Expertise planifiée, mais retardée



### 3.2.2 Analyse de l'expertise

<b>Titre de l'expertise – nom de l'expert :</b>	<b>Suivi techniques des études du PAGIRE dans le Bassin arachidier – Babacar DIENG</b>
<i>Décrire, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise</i>	L'objet de l'expertise est d'assister la DGPRE sur le suivi technique des études de mise en œuvre du Plan d'Action de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le Bassin Arachidier (PAGIRE-BA). Le consultant a pour mission d'apporter l'appui technique nécessaire à la DGPRE pour un bon déroulement des études du PAGIRE-BA.
<i>Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?</i>	L'expert a appuyé la DGPRE dans l'analyse des rapports provisoires ou intermédiaires des études du PAGIRE BA. L'expert a assuré la modération de l'atelier de validation technique des études hydrogéologiques pour l'évaluation des potentialités des ressources en eau des zones favorables en vue d'un transfert d'eau vers la zone du Bassin arachidier.
<i>À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?</i>	L'expertise a contribué à la qualité des études en appuyant la DGPRE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- au respect des TDRs des études par les bureaux d'études et à l'amélioration des TDR</li> <li>- dans l'analyse (lecture critique) des rapports des études en cours et celle qui est finalisée.</li> </ul>
<i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?</i>	Les TDR de l'expert ne prévoient pas un accompagnement dans le suivi de l'exécution des études, mais un avis technique sur les livrables des études. L'expert n'a donc pas pu appuyer la DGPRE dans le déroulement des études. Ainsi, suites aux retards accusés par les bureaux d'études et les problèmes de passation de marché pour les forages, son contrat a dû être prolongé par un avenant, mais sans incidence financière.
<b>Titre de l'expertise – nom de l'expert :</b>	<b>Appui en renforcement organisationnel – Stephan Lambrecht</b>
<i>Décrire, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise</i>	La mission principale de l'expert consiste à accompagner la DGPRE dans la conceptualisation et dans le démarrage d'un projet de renforcement qui est en phase avec le Plan d'Action de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE).
<i>Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?</i>	Les résultats de cette mise à disposition d'expertise n'ont pas pu être atteints pour raison de santé. L'ATI a eu 8 mois d'arrêt de maladie et a dû démissionner.
<i>À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?</i>	Au bout de 2 semaines de présence, l'expert a permis à la DGPRE, d'avoir une situation exacte de l'état d'avancement des études du PAGIRE BA de redynamiser l'exécution des études qui avaient beaucoup de retard.
<i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?</i>	
<b>Titre de l'expertise – nom de l'expert :</b>	<b>Expert en Qualité/Accréditation en Santé : Joseph Vyankandondera</b>
<i>Décrire, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise</i>	L'objectif général de l'expertise est de contribuer à l'amélioration de l'efficacité, l'efficacités et la qualité des services de santé au Sénégal Les objectifs spécifiques de cette expertise sont: <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer un processus d'amélioration et d'assurance de la qualité des soins dans deux districts pilotes, reproductible si l'expérience est probante ;</li> <li>- proposer au MSAS un plan de développement de la qualité des soins partant du niveau opérationnel</li> </ul>
<i>Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?</i>	Vu que l'Expert n'a pas terminé son contrat et qu'il a démissionné au bout de 2 mois, l'expertise n'a pas produit les résultats attendus.

<p><i>À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?</i></p>	<p>La première activité a consisté en une analyse de la situation en matière de qualité. La deuxième réalisation était axée sur le renforcement des compétences et capacité simultanément au niveau central (programme national de qualité) et au niveau périphérique (personnels des maternités). Dans la suite une mise en commun lors d'un atelier a esquissé les bases d'une feuille de route pour la démarche qualité au MSAS.</p> <p>L'expert a aussi contribué à la dissémination de la méthode « 5S » qui a pour but l'introduction d'un outil simple impliquant la participation de tous les acteurs comme méthodes de travail efficace, les résultats attendus étant propreté, ordre et sécurité dans les actions au niveau des structures de soins.</p> <p>En outre l'expert qualité a pu former les personnels des maternités Sokone, Koungheul et Foundiougne à la surveillance du travail d'accouchement par le partogramme modifié de l'OMS et le cardiocotogramme d'une part, à l'utilisation efficiente de l'échographie en Obstétrique d'autre part.</p> <p>L'aspect « démarche qualité » a pesé positivement pour qu'une enveloppe budgétaire de 240.000 euros soit maintenue pour l'informatisation des services. En effet, l'informatisation du dossier médical est une des normes et partant un des indicateurs de qualité en services et soins de santé (sécurité du patient, continuité des soins, etc.)</p>
<p><i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?</i></p>	<p>Le constat général est l'absence ou le déficit de la démarche de qualité. La structure en charge de la qualité a des contraintes liées à l'insuffisance de ces moyens humains, matérielles et financières. L'expertise a contribué à l'activation du projet de plan stratégique nationale de la qualité qui est aujourd'hui au stade de pré validation au niveau des structures internes du MSAS.</p> <p>L'opposition de la chaire de chirurgie à la mise en place au niveau des Districts de compétents en chirurgie est un obstacle majeur au démarrage de la chirurgie de District. L'expert a entrepris un dialogue prometteur avec la chaire de gynéco obstétrique qui est disposée à faciliter l'accès des compétents à la spécialisation en SOU et SONUB.</p> <p>Un renforcement du Programme National de Qualité et une démocratisation de la qualité des soins par une création d'une commission nationale indépendante me semble des pistes intéressants à explorer</p>



### 3.2 Dossiers en cours d'instruction

Vu que la CS du PASEPAR se terminait le 6 décembre 2014 et que le processus de prolongation de la CS a pris plus de temps que prévu (fin Q3 au lieu de fin Q1) à cause du contexte électoral de la Belgique, aucun dossier n'a été soumis à l'instruction de la SMCL.

L'étude pour la mise en place d'une Caisse Autonome de Protection Sociale Universelle, introduite par la Délégation Générale à la Protection Sociale et à l'Action Sociale n'a connu aucune exécution financière alors que l'étude avait déjà démarré au moment de la délivrance de l'ANCO de son financement par le PAREE. Le courtier décrivant les modalités de paiement vu le contexte (étude en cours d'exécution) est resté sans suite.

Titre de l'expertise – nom de l'expert :	Expert Architecte : Benoît Legrand
<p><i>Décrire, en quelques phrases, quel est/l'étaient l'objet de l'expertise</i></p>	<p>L'objectif général de cette connaissance est d'appuyer l'équipe de la Direction des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance (DIEM) dans le cadre de son mandat pour le volet spécifique, il est attendu que l'Expert appui la DIEM dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'établissement de plans directeurs globaux des structures des districts sanitaires appuyés par le programme santé de la coopération belge-sénégalaise, dans la traduction de ces plans directeurs globaux en dossiers d'appel d'offre et dans le processus de passation des marchés en général ainsi que le suivi des travaux ;</li> <li>- la construction des infrastructures réalisées au niveau central (extension du MSAS) et au niveau régional (Région médicale de Kafrine)</li> </ul>
<p><i>Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?</i></p>	<p>L'expert doit prendre fonction en janvier 2015 ; cependant, sur demande du PAODES il a effectué une mission au Sénégal en Novembre 2014. Ainsi, l'expert a :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dresser un état des lieux de l'avancement des activités de construction/réhabilitation des projets PAODES / PAOSAN et de proposer des pistes en vue d'optimiser l'utilisation du temps et des moyens encore disponibles;</li> <li>- Clarifier avec les différents acteurs, dont principalement la DIEM, la position et ses tâches en infrastructure sanitaire à partir de janvier 2015.</li> </ul>
<p><i>A quoi l'expertise a-t-elle contribué ?</i></p>	<p>La mission de l'expert tenu en novembre 2014, a permis d'identifier un certain nombre d'éléments perfectibles dans les dossiers d'APS/APD en cours d'approbation. Ils devront permettre, ici, une diminution des coûts, là, l'amélioration du confort thermique des usagers, ou encore une optimisation des espaces de travail et des flux de circulation. L'absence de prise en compte des contraintes climatique et environnementale dans tous les projets de construction fut un des constats importants de cette mission. Des éléments simples tels que le placement de prise-soleils, la ventilation naturelle, une plus grande distance entre les bâtiments pour faciliter la ventilation, la préservation des arbres existants... devraient être considérés.</p> <p>Le phasage dans les travaux de réhabilitation des centres de santé est une autre recommandation qui devra permettre aux hôpitaux de continuer de fonctionner pendant les travaux. Une mise en garde fut également faite par rapports aux délais d'appel d'offres et d'exécution, jugés souvent trop optimistes, ainsi que des estimatifs, basés sur des prix au mètre carré inférieurs à ceux pratiqués par d'autres acteurs.</p> <p>Enfin, il a recommandé une attention particulière au suivi de chantier, la qualité des matériaux, les détails techniques de construction et plus généralement la qualité de mise en œuvre des constructions. Pour y pallier, un suivi technique journalier, même des travaux sous la responsabilité de l'AGETIP - ce qui nécessitera un accord écrit avec cette dernière - devra être assurée par le programme via l'engagement d'au moins un ingénieur ATN supplémentaire (nombre d'ATN à évaluer en fonction du nombre de chantiers en cours en même temps).</p> <p>Pour ce qui est de l'appui à la DIEM, les demandes ont été clarifiées. Elles portent sur : (i) l'appui à la programmation architecturale des centres de santé, (ii) la promotion de l'architecture durable, (iii) les questions de maintenance et, (iv) la mise en place d'une base de données des infrastructures sanitaires.</p>
<p><i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?</i></p>	<p>Au regard de l'état d'avancement des APS et APD la mission est effectuée malheureusement trop tard pour envisager une révision plus profonde des plans au vu du temps encore disponible avant la fin des projets. Pour être réellement pertinente, la venue de l'ATTI infra aurait dû avoir lieu il y a un an au moins, soit au stade des APS.</p>

### 3.3. Exécution budgétaire

Le PAREE 2 a bénéficié d'une augmentation budgétaire de 175 000 euros en septembre 2014.

Au 31 décembre 2014, les dépenses du PAREE 2 s'élèvent à 1 844 247,32 euros et le taux d'exécution financière est de 54,70%.

Les paiements effectués en 2014 s'élèvent à 1 013 528,6 euros et concernent essentiellement, les études du PAGIRE BA pour un montant global de 658 634,72 euros, l'élaboration des 36 PLHA pour 149 293,36 euros et les expertises mises à la disposition du MHA et du MSAS pour un montant total de 186 560,77 euros.

262 233,30 euros du budget total sont encore disponible pour le financement d'éventuelles études ou d'expertises.

En perspective de la préparation d'un nouveau PIC, vu que l'actuel est arrivé à échéance et dans le contexte du 4<sup>ème</sup> contrat de gestion, une réallocation budgétaire du PAREE devient nécessaire pour pouvoir faire face à d'éventuelle demande des ministères techniques pour un affinement de leurs fiches d'identification de projets et programmes à financer.

### 3.4. Critères de qualité

*En se basant sur les éléments susmentionnés, attribuer une note A, B, C ou D<sup>5</sup> aux critères suivants :*

Pertinence : Mesure dans laquelle les études et l'expertise sont alignées sur les priorités locales et nationales.

Efficience : Mesure dans laquelle les études et l'expertise ont été réalisées dans les délais et dans les budgets.

Efficacité : Mesure dans laquelle les études et l'expertise contribuent effectivement aux objectifs visés.

Critères	Note
Pertinence	A
Efficience	B
Efficacité	B

- 
- A : Très bonne performance
  - B : Bonne performance
  - C : Performance assortie de problèmes ; des mesures doivent être prises
  - D : Manque de performance / difficultés majeures ; des mesures doivent être prises

Si un critère ne peut pas être évalué (parce que l'intervention vient tout juste de démarrer, par ex.), attribuer la note X au critère.  
Expliquer pour quelle raison le critère n'a pas été évalué.



### 3.5. Gestion des risques

Indiquer l'évolution des risques<sup>6</sup> et la façon dont ils ont été gérés. Les risques identifiés comprennent les risques émanant du DTF ainsi que les risques significatifs identifiés durant la mise en œuvre de l'intervention. Certains risques peuvent aussi être identifiés lors du rapportage annuel.

- Décrire le risque.
  - Noter la probabilité que le risque survienne : Élevée, Moyenne, Faible
  - Noter l'impact du risque s'il devait survenir : Élevé, Moyen, Faible
- Si une note C ou D est attribuée à un risque, détailler les mesures qui ont été/seront prises et indiquer la personne/l'acteur responsable. <sup>7</sup>

Identification du risque			Analyse du risque			Traitement du risque			Suivi du risque	
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite	État d'avancement	Statut
Non optimisation du réseau des stations. la DGPRE a demandé au Bureau d'Etudes de faire une analyse plus fine des limites de l'étude et des modèles ainsi que des risques pour la conception des ouvrages. Des recommandations seront également formulées pour optimiser le réseau des stations et des mesures	Q1-2014	OPS	Moyenne	high	C	Intégrer les résultats de cette étude dans le Programme Hydraulique International piloté par l'UNESCO consacré à la recherche dans le domaine de l'eau, à la gestion des ressources en eau, ainsi qu'à l'éducation et au renforcement des capacités dont la DGPRE assure le secrétariat au Sénégal.	DGPRE	Q1-2014	Effectué dans la version finale du rapport	Fermé
Insuffisance des moyens financiers	Q3-2013	FIN	Elevée	Elevée	D	Demander une augmentation Budgétaire du PAREE vu qu'une commission mixte pour le Sénégal n'est	SMCL	Q2-2014	Augmentation budgétaire d'un montant de 175 000 euros effective	Fermé

<sup>6</sup> Se limiter aux risques de développement et aux risques liés à la réputation  
<sup>7</sup>

Impact potentiel			
Élevé	B	C	D
Moyen	A	B	C
Faible	A	A	B
	Faible	Moyenne	Élevée
	Probabilité		

Impossibilité de mettre à disposition des Ministères technique d'une Assistance Technique pour une durée supérieure à 1 an.	Q4-2013	OPS	Elevée	Moyenne	C	pas encore programmée	Q2-2014	DI/DGD	L'Echange de Lettre sur le PAREE à modifier les termes de CS permettant la mise à disposition d'expert sur 24 mois	Fermé
	Non-respect des délais d'exécution de l'étude pour l'élaboration des 36 PLHA	Q4-2013	OPS	Elevée	Moyenne		C	Q1-2014		DI/CTB
La durée, d'un an des contrats des experts accréditation/qualité et architecte ne permettront pas d'atteindre les objectifs des domaines qu'ils couvrent. Les activités correspondant à ces domaines devront se poursuivre jusqu'à la fin des interventions des projets PAGOSAN et PAODES, soit fin 2017	Q1 2015	OPS	Elevée	Elevée	D	Recommander l'augmentation budgétaire et la prolongation de la CS du PAREE pour pouvoir continuer le financement des 2 expertises.	Q1 2015	SMCL	SMCL planifiée le 2 mars 2015	Ouvert
							Modifier la CS par Echanges de Lettre	Q3-2015	DI/DGD	Comité des partenaires planifié le 4 mars 2015

## Pilotage et apprentissage

### Plan d'action

*Formuler, sur la base des données et de l'analyse ci-dessus, des actions (ou décisions) à prendre. Celles-ci peuvent être d'ordre stratégique ou opérationnel.*

Plan d'action	Source	Acteur	Date limite

### Enseignements tirés

Enseignements tirés	Public cible

## Annexes

### Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

Le Budget du PAREE 2 au 31 décembre 2014 est joint au rapport.

### Décisions prises par la SMCL et suivi

Fournir un aperçu des décisions stratégiques importantes prises par la SMCL et assurer le suivi des décisions prises depuis le début de l'intervention.

Décision à prendre					Action			Suivi	
Décision à prendre	Période d'identification	Timing	Source	Acteur	Action(s)	Resp.	Date limite	État d'avancement	Statut
Exécuter une partie du budget en régie belge	Q4 2011				Plaidoyer au CSP			Acter par la SMCL	
Spécifier dans la CS du PAREE 2 le transfert du solde de la 1 <sup>re</sup> phase du PAREE	Q1 2012				Acter en SMCL	SMCL	Q1 2012	Echange de lettre effectif	Fermé
					Effectuer un échange de lettre	Ambassade/MEF	Q3 2014		
Modification de la CS du PAREE 2 pour permettre la mise à disposition d'assistance technique internationale, vu les demande du MHA et du MSAS	Q2 2013				Acter en SMCL	SMCL	Q3 2013	Acter en SMCL	Fermé
					Effectuer un échange de lettre	Ambassade / MEF	Q3 2014	Echange de lettre effectif	Fermé
Augmentation du Budget et de la CS du PAREE	Q3 2013			SMCL	Plaidoyer au CP	MEF	Q4 2014	Acter par la SMCL	Fermé
					Envoyer une demande d'augmentation budgétaire à l'ambassade	MEF	Q4 2014	Courrier envoyé	
					Effectuer un échange de lettre		Q3 2014	Echange de lettre effectif	
Augmentation du Budget et de la CS du PAREE	Q3 2013				Plaidoyer au CP	MEF	Q1 2015		Ouvert
					Envoyer une demande d'augmentation budgétaire à l'ambassade	MEF	Q2 2015		
					Effectuer un échange de lettre	Amb /MEF	Q3 2015		



